



AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cyber-sécurité : Vers la création d'un CIRT en République du Congo

Brazzaville 5 novembre 2015 : Pour répondre à l'impérieuse nécessité de sécuriser le cyberspace africain, en général, et congolais, en particulier, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), en partenariat avec l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), a organisé du 4 au 5 novembre 2015 à Brazzaville, un atelier de restitution et de validation du rapport sur l'évaluation de l'état de préparation de la République du Congo en vue de la création d'un CIRT (Computer Incident Response Team/Centre de réponse aux incidents informatiques). Cet atelier qui fait suite aux recommandations de la Déclaration de Yaoundé du 27 février 2015 à l'occasion du Premier Forum sous-régional sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme, a réuni les cadres de certaines administrations publiques concernées par la question, notamment les ministères de l'intérieur, de la défense nationale, des postes et télécommunications, le Conseil National de Sécurité, le CIRAS et l'ARPCE.

Il ressort de l'évaluation de l'état de préparation du Congo, présentée par Monsieur Serge Valery Zongo, chargé de programmes de l'UIT Afrique centrale et Madagascar, que le Congo n'est pas à l'abri de plusieurs risques relatifs à la cyber-sécurité qui menacent à la fois les pays industrialisés et les pays en développement. L'augmentation des services disponibles via Internet s'accompagne d'une recrudescence d'incidents en tout genre liés à la cyber-sécurité, notamment les attaques par refus de service (DDoS), l'usurpation d'identité, le détournement de site web et la fraude sur Internet. Ce sont principalement le manque de compétences pour gérer ces incidents et l'absence d'une législation adaptée permettant de poursuivre les cybercriminels qui posent problème.

En rappel, la Déclaration de Yaoundé avait recommandé à chaque Etat de la CEEAC d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme, ainsi que de mettre en place une équipe et un centre d'alerte et de réponse aux incidents cybernétiques, en partenariat avec l'UIT.

Cet atelier de Brazzaville a permis au Régulateur et à toutes les parties prenantes d'être sensibilisés davantage sur la nécessité de la mise en place d'un CIRT qui passe par la promotion d'une vision commune de la cyber-sécurité et le renforcement des stratégies de lutte contre la cybercriminalité et des capacités des ressources humaines locales, sans oublier la mise en place d'une réglementation régissant les Technologies de l'Information et de la Communications.

Pour plus d'informations : Tél : 06.675.94.94 Site-web: www.arpce.cg – Facebook: [arpcecongo](https://www.facebook.com/arpcecongo)

A propos de l'ARPCE : Bras institutionnel du Gouvernement en matière de régulation des Postes et Communications Electroniques, l'ARPCE a la délicate mission de protéger à la fois les intérêts de l'Etat, des opérateurs et des consommateurs des secteurs régulés.